

# Le Contexte Limousin

- ◆ Une forêt bien représentée : 1/3 du territoire
- ◆ Une forêt jeune : dont la surface a été multipliée par 3 en un siècle,
- ◆ Une forêt essentiellement privée (95 % en surface)

# Une forêt binaire composée :

- ◆ de peuplements résineux productifs, principalement installés au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle (Reboisements FFN),
- ◆ de peuplements feuillus de qualité généralement médiocre composée, pour moitié :
  - ◆ de formations préexistantes
  - ◆ et d'accrus installés naturellement au fur et à mesure de la déprise agricole

# Une forêt disposant d'une structure foncière éclatée

Classe de surface	Nombre de propriétaires	Surface cumulée	% de la surface totale
> 25 ha	2 350	125 000 ha	26 %
de 10 à 25 ha	7 200	110 000 ha	23%
de 4 à 10 ha	18 300	115 000 ha	24%
de 1 à 4 ha	46 000	100 000 ha	20%
> de 1 ha	80 750	35 000 ha	7 %
TOTAL	154 600	485 000 ha	

# L'ADELI : une idée ancienne, qui s'inscrit dans un contexte marqué par :

- ◆ une réflexion nationale relative à la gestion des « reboisements FFN »
- ◆ une région, le Limousin, sans « passé forestier »
- ◆ la présence de centres de recherche (AFOCEL) et d'organismes de développement (CRPF, CETEF,...) ouverts à l'innovation
- ◆ un environnement industriel (Saillat) favorable

# ... née d'une volonté commune de travailler ensemble

- ◆ créée en 1980
- ◆ sous la forme d'une association interprofessionnelle, associant sylviculteurs, mobilisateurs de produits d'éclaircies et industriels en assurant la valorisation
- ◆ avec l'appui technique et administratif du CRPF
- ◆ et l'appui financier des Pouvoirs Publics (Etat, puis Région)

# L'ADELI a ainsi assuré la conduite de plusieurs Programmes d'activités successifs qui ont permis, en 15 ans :

- ◆ d'engager la réalisation de **25 000 ha de travaux** de première et seconde éclaircies, mais aussi d'élagage artificiel et de dépressage (ou éclaircie pré commerciales), dont, depuis 1993, une partie sous forme de **regroupements de chantiers**
- ◆ par l'association de moyens d'**animation** et de moyens d'**incitations financières** (subventions et avances remboursables)

# Après la césure de la tempête de Décembre 1999

- ◆ Décision, courant 2004, de relancer un Programme de développement des travaux de sylviculture élargi aux peuplements feuillus
- ◆ Définition d'un Programme Triennal (2005-2007), en partenariat avec la Région, entièrement financé sur les fonds propres de l'association (constitués à partir du remboursement des Avances consenties lors des programmes précédents)

# Un Programme basé sur la notion de regroupement associant :

- ◆ aides financières incitatives
- ◆ animation : 2 techniciens salariés en complément des autres moyens existants (CRPF,...)

# Un dispositif de gestion souple

- ◆ basé sur une Commission d'Examen (Bureau de l'association plus un rpt de la Région et de l'Etat), chargée :
  - de valider les dossiers proposés
  - de valider les réceptions de chantier correspondantes

# Bilan du Programme Triennal

- ◆ 9 Commissions d'examen
- ◆ 113 chantiers
- ◆ 24 opérateurs économiques
- ◆ 545 propriétaires
- ◆ 2 420 ha de travaux
- ◆ 156 770 € d'aides mises en oeuvre

# Bilan 2005-2007 (suite)

- ◆ 240 ha de peuplements feuillus traités
- ◆ 2 180 ha de peuplements résineux
  
- ◆ C'est au total :
  - 30 000 stères de rondins feuillus
  - 120 000 stères de rondins résineux

# Le Programme Complémentaire 2008-2010, un fondement qui repose sur :

- ◆ Le bilan du programme précédent.
- ◆ La volonté d'une Région : mise en place d'un Programme stratégique forêt bois, ayant pour ambition de **«CONCILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE »**

# Principes généraux du Programme

- ◆ Il est intégré dans le cadre du **contrat de progrès interprofessionnel de la filière bois**
- ◆ Il conserve les fondements du précédent Programme : complémentarité entre **aides incitatives** et **animation**
- ◆ Il profite de l'expérience acquise pour améliorer l'**attractivité** du dispositif

# Principes généraux du Programme (suite)

- ◆ Les **moyens d'animation** sont délégués à l'**ADELI**, sur les bases de 80 % du coût annuel de fonctionnement (92 000€)
- ◆ Les **moyens d'incitation** sont directement mis en œuvre **par la Région** sur des bases élargies et revalorisées

# Le dispositif d'animation repose sur les principes suivants :

- ◆ Respect de la notion de non concurrence entre opérateurs économiques : les actions d'animation sont conduites prioritairement à la demande de ces derniers
- ◆ Appui au développement des principes de gestion durable : les acteurs intervenant dans le dispositif sont invités à adhérer aux systèmes de certification en place (PEFC)

# Les aides incitatives mises en place par la Région :

- ♦ ont pour objet de convaincre les propriétaires de se regrouper : au moins **3 propriétaires** disposant ensemble de **8 ha de travaux** de sylvicoles dans un **rayon de moins de 2 km** et confiant leurs travaux à **un même opérateur économique**
- ♦ s'élèvent, selon le type de travaux, **de 100 € à 300 € par ha**, dans la **limite de 4 ha** par propriétaire

# La part de financement privé ne concerne que le budget de fonctionnement :

Elle est assurée par les cotisations des adhérents, soit :

- 25 €par an pour les sylviculteurs
- 250 €par an pour les opérateurs économiques

En outre, une participation complémentaire est demandée par chantier, dont le montant (150 €ou 450 €) est fonction de la participation effective du technicien animateur.

La définition des travaux concernés est consignée dans un Cahier des Charges comprenant :

- ◆ Pour les conifères : 1ère et seconde éclaircie, élagage artificiel, dépressage
- ◆ Pour les feuillus : balivage, éclaircies - y compris dans les peuplements de médiocre qualité disposant d'un important matériel sur pied - élagage artificiel, dépressage
- ◆ La création d'aires de dépôts et de chargement

# La gestion des dossiers :

- ◆ Les dossiers sont constitués par les techniciens animateurs de l'ADELI
- ◆ Ils sont instruits par une Commission de Propositions (Bureau de l'ADELI, incluant le CRPF, Région et Etat)
- ◆ Ils sont approuvés (notifications des aides incitatives et réceptions) par la Région en Commission permanente.

# Des objectifs ambitieux sur trois ans

- ◆ avec une stabilisation des travaux dans le domaine résineux : 600 à 700 ha par an
- ◆ un accroissement significatif des travaux dans le domaine feuillu : 175 ha en 2008, 225 ha en 2009, pour atteindre 300 ha en 2010
- ◆ une prise en compte progressive du besoin en aires de dépôts et de chargement des bois (15 en 2008, 20 en 2009, puis 30 en 2010).

# Bilan partiel 2008

- ◆ L'année 2008 a été consacrée (1er semestre) à « caler » le nouveau dispositif, puis (en cours) à le promouvoir auprès des propriétaires et opérateurs économiques
- ◆ Parallèlement, deux Commissions se sont réunies (en Mai et Octobre), qui ont permis de proposer :
  - 13 chantiers, mis en œuvre par 4 opérateurs économiques différents regroupant 51 propriétaires disposant ensemble de 251 ha de travaux (dont 56 ha de travaux dans les peuplements feuillus).
  - 4 aires de dépôts et de chargement

---

# Quelques réflexions complémentaires :

---

A défaut de pouvoir encore dresser un bilan du Programme en cours, il est possible (recul de 25 ans, dont 15 de regroupement) de tirer un certain nombre d'enseignements de l'expérience « ADELI » ...

# Au titre des points positifs, l'ADELI a incontestablement créé une dynamique :

- ◆ La pratique des éclaircies est désormais (des conifères: Douglas, mais aussi épicéas) totalement intégrée dans la gestion
- ◆ La mécanisation de l'exploitation forestière est quasi généralisée
- ◆ L'investissement industriel (scieries de petits bois, papeterie, ...) a été favorisé par un environnement porteur

# L'ADELI a indirectement induit d'autres réflexions :

- ◆ Lancement d'un programme de création d'infrastructures (Schéma de voiries,...)
- ◆ Creuset de la réflexion ayant conduit à l'émergence d'une Interprofession,
- ◆ Plus généralement, prise de conscience plus large des enjeux de la filière bois régionale

# Le regroupement proprement dit :

- ◆ a d'ores et déjà eu des incidences largement positives sur le comportement des sylviculteurs (réflexes de travail en commun au lendemain de la tempête,...)
- ◆ dans le contexte présent, il permet d'élargir le champ des peuplements contribuant à l'économie forestière... ce qui est bénéfique à l'ensemble de la filière : augmentation de la ressource « mobilisable » favorisant l'activité et l'investissement industriel

# des répercussions à court et long termes

## ◆ à court terme :

- augmentation des surfaces traitées, dont on peut penser qu'elles resteront jusqu'à leur terme dans le domaine économique
- amélioration des conditions d'approvisionnement des entreprises régionales
- promotion d'une sylviculture de qualité (écocertification,...)

## ◆ à long terme :

- l'incitation au regroupement porte en lui les germes d'une dynamique d'auto développement (autres travaux en commun, échanges ou rétrocession de parcelles ,...)
- La forêt régionale bénéficiera d'une image positive, créatrice d'investissements,...

# Plus généralement...

L'action engagée est vecteur de **pratiques forestières de qualité** : caution apportée par le CRPF - qui assure le secrétariat général de l'ADELI, neutralité des animateurs de l'association - qui s'appuient sur un Cahier des Charges reconnu par l'ensemble des acteurs publics et privés, promotion de la certification de la gestion durable,...

... elle **sécurise les sylviculteurs** et les inciter à engager des travaux

... elle renforce **l'image des opérateurs économiques** adhérents et leur apporte un avantage concurrentiel

# En guise de conclusions - partielles - ...?

Le succès de l'opération à long terme passe par :

- une appropriation du dispositif par les opérateurs économiques
- la qualité de l'articulation entre l'animation et l'opérateur économique, facteur d'optimisation des moyens d'animation
- l'analyse du bon rapport entre l'attractivité du dispositif et ses contraintes de mise en oeuvre

# Le regroupement au cœur de la dynamique régionale

MERCI de votre ATTENTION...